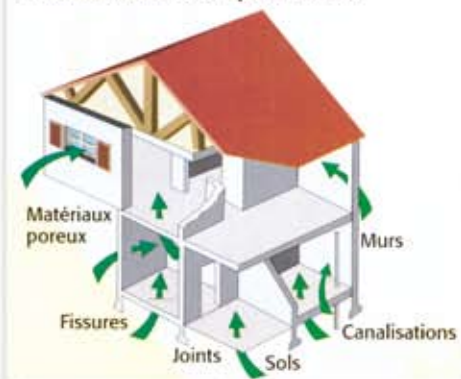


Comment réduire l'exposition au radon ?

Des techniques efficaces existent pour réduire la concentration de radon dans les bâtiments :

- le diluer et l'évacuer vers l'extérieur, par l'ouverture régulière des fenêtres et, si nécessaire, par la mise en place d'une ventilation mécanique ;
- veiller à l'entretien des dispositifs d'entrée et de sortie d'air ;
- l'empêcher d'entrer, par l'étanchéité entre le sol et les pièces de vie (planchers, passages des canalisations...).

Points de pénétration du radon dans une habitation à partir du sol



Une aération régulière permet de diminuer l'exposition à de nombreux facteurs de risques (humidité, radon, allergènes, composés organiques volatils, produits d'entretien) et participe à l'amélioration générale de la qualité de l'air intérieur.

Les professionnels du bâtiment peuvent vous conseiller sur les moyens les plus efficaces à mettre en œuvre.

Les contacts

Loire Atlantique

DDASS 44
Tél. 02 40 99 86 00

DDE 44
Tél. 02 40 67 26 26

Maine et Loire

DDASS 49
Tél. 02 41 25 76 31

DDE 49
Tél. 02 41 86 65 00

Mayenne

DDASS 53
Tél. 02 43 67 20 46

DDE 53
Tél. 02 43 67 87 00

Sarthe

DDASS 72
Tél. 02 43 40 20 40

DDE 72
Tél. 02 43 78 87 00

Vendée

DDASS 85
Tél. 02 51 36 75 67

DDE 85
Tél. 02 51 44 32 32

Pays de Loire

Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
Division de Nantes
Tél. 02 51 85 86 55

Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS)
Tél. 02 40 12 87 98

Direction régionale de l'équipement (DRE)
Tél. 02 40 67 26 26

Pour en savoir plus :

Autorité administrative indépendante,
l'**ASN** est en charge du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection : www.asn.fr

Ddass et Drass pays de Loire :
www.pays-de-la-loire.sante.gouv.fr
Portail environnement et santé



Le Radon dans l'Habitat

ASN - Drass & Ddass des Pays de la Loire - Septembre 2008 - conception et réalisation : Imprimerie La Contemporaine - Tél. 02 51 13 50 50.

campagne de prévention
en Pays de la Loire
Plan régional santé-environnement



Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle inodore et incolore. Il est présent partout à la surface de la terre et en particulier dans les roches volcaniques et granitiques. A l'air libre, le radon se dilue et est dispersé plus ou moins rapidement selon les conditions météorologiques. Dans certaines conditions (espace clos, mode de vie...), ce gaz peut s'accumuler dans les habitations.

A la suite d'études épidémiologiques, l'Organisation mondiale de la santé a reconnu en 1987 le radon comme un agent cancérigène pulmonaire.



Les effets du radon sur la santé

Si le premier facteur de risque du cancer du poumon reste le tabac, principal responsable d'environ 25 000 décès par an en France, une exposition régulière durant de nombreuses années, à des concentrations excessives de radon accroît le risque de développer un cancer du poumon. Cet accroissement du risque est proportionnel au temps d'exposition et à sa concentration dans l'air respiré.

En cas d'exposition simultanée à la fumée de cigarette et au radon, le risque de développer un cancer du poumon est majoré.

Le radon en Pays de la Loire

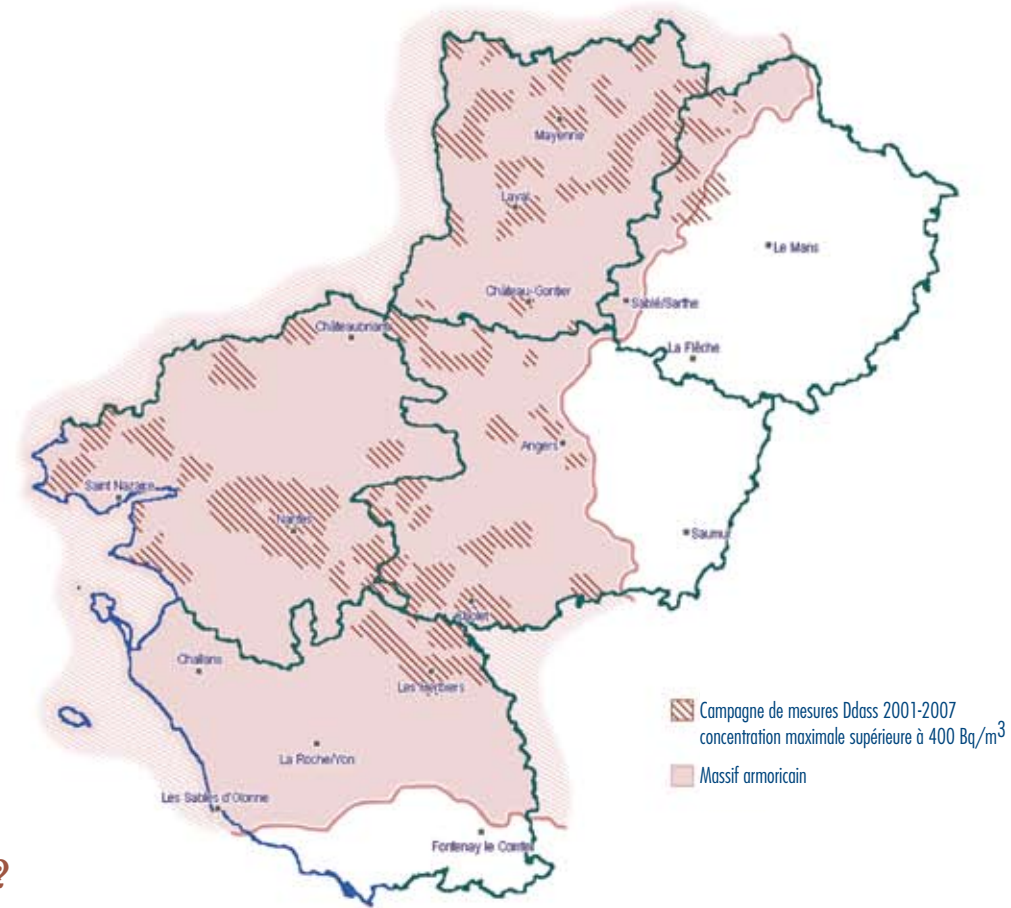
Aucun des 5 départements de la région des Pays de la Loire ne figure à ce jour parmi la liste des 31 départements identifiés en France comme étant les plus exposés au radon.

Le plan national « santé-environnement » (PNSE) a identifié huit enjeux prioritaires dont le deuxième est de prévenir les cancers en relation avec les expositions environnementales, avec le radon parmi les principaux facteurs d'exposition à traiter.

Cette thématique a été reprise dans le plan régional des Pays de la Loire.

En raison du contexte géologique local et notamment la présence du massif armoricain (données BRGM*), des investigations métrologiques ont été menées de 2001 à 2007 par les DDASS dans un certain nombre d'établissements recevant du public.

* BRGM : bureau de recherche géologique et minière.



Comment mesurer le radon ?

L'unité de mesure est exprimée en Becquerel par mètre cube (Bq/m³), c'est à dire en nombre de désintégrations radioactives par seconde dans un volume d'air donné.

La mesure du radon dans l'air se fait avec un dosimètre. Pour cela il faut simplement :

- les poser dans les pièces de vie ;
- les laisser en place pendant 2 mois minimum entre mi-septembre et fin avril ;
- après usage, les envoyer sous enveloppe au laboratoire d'analyse.

Un tel dosimètre coûte environ 25 euros, résultat d'analyse inclus.

La réglementation

La réglementation actuelle ne s'applique qu'à certaines catégories d'établissements recevant du public :

- les établissements d'enseignement, y compris les bâtiments d'internat ;
- les établissements sanitaires et sociaux disposant d'une capacité d'hébergement ;
- les établissements thermaux ;
- les établissements pénitentiaires.

Dans l'habitat il est néanmoins recommandé de mettre en œuvre des actions correctives destinées à réduire l'exposition des personnes au radon lorsqu'au moins un des résultats de mesures dépasse 400 Bq/m³.